



Fort-Langley

Lieu historique national du Canada

Plan directeur

2013



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

FORT-LANGLEY

PLAN DIRECTEUR

2013

Catalogage avant publication de Bibliothèque et
Archives Canada

Parcs Canada

Lieu historique national du Canada du Fort-
Langley, plan directeur.

Publ. aussi en anglais sous le titre : Fort Langley
National Historic Site
of Canada management plan.

Comprend des réf. bibliogr.

Également disponible sur l'Internet.

Également publ. sous forme de CD-ROM.

ISBN 978-1-100-98392-9

No de cat. : R61-71/2011F

1. Lieu historique national du Fort-Langley
(Fort Langley, C.-B.)--
Gestion. 2. Compagnie de la Baie d'Hudson--
Musées--Colombie-Britannique--
Fort Langley. 3. Fourrures--Commerce--Musées--
Colombie-Britannique--
Fort Langley. 4. Lieux historiques--Colombie-
Britannique--Gestion. 5. Parcs
nationaux--Colombie-Britannique--Gestion. I. Titre.

FC3814 F67 P3714 2012
C2011-980164-7

971.1'33

Source des photos de la page couverture

Photo principale : Parcs Canada

Photos de gauche à droite : Parcs Canada

AU SERVICE DES CANADIENS ET CANADIENNES

LE CHARTE DE **PARCS CANADA**
NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Nous sommes des gardiens qui veillent sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Nous sommes des guides qui accueillent des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Nous sommes des partenaires qui misent sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Nous sommes des conteurs qui retracent l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

AVANT-PROPOS



Fort de ses 100 ans, le réseau des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux Canadiens, de même qu'aux visiteurs de partout dans le monde, la possibilité de profiter pleinement de notre merveilleux pays et d'y vivre des expériences exceptionnelles.

Du plus petit parc national au lieu historique national le plus couru, en passant par l'aire marine nationale de conservation la plus vaste, chacun des trésors nationaux du Canada multiplie les possibilités d'apprécier le patrimoine historique et naturel de notre pays. Ces lieux constituent des sources d'inspiration, de détente, d'apprentissage et de découverte. Ils représentent ce que le Canada a de mieux à offrir, et c'est grâce à ces lieux spéciaux que nous sommes tous profondément liés à notre identité canadienne.

Ces endroits irremplaçables, ce riche patrimoine, nous ont été confiés il y a une centaine d'années. Aujourd'hui, nous continuons de développer le réseau pancanadien d'aires protégées, nous réfléchissons à sa croissance constante et nous planifions pour les années à venir. Ce faisant, nous avons le souci constant de favoriser la création de liens durables avec notre patrimoine et d'encourager des moyens de profiter de nos lieux protégés tout en les préservant pour les générations à venir.

Nous envisageons un avenir dans lequel ces lieux spéciaux aident les Canadiens et Canadiennes à apprécier et comprendre leur pays et contribuent au bien-être économique des régions comme à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement est de promouvoir une culture de conservation du patrimoine au Canada en offrant aux citoyens des possibilités exceptionnelles de tisser des liens personnels avec notre patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Langley. Je suis très reconnaissant envers les nombreuses personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan, principalement l'équipe dévouée de Parcs Canada, ainsi que tous les organismes locaux et les particuliers qui ont fait preuve d'enthousiasme, de travail acharné, d'esprit de collaboration et d'un sens extraordinaire de l'intendance.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, c'est avec plaisir que je présente ce plan directeur du lieu historique national du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Peter Kent". The signature is written in a cursive style.

Peter Kent
Ministre canadien de l'Environnement et
ministre responsable de Parcs Canada

Recommandations



Alan Latourelle
Directeur général
Parcs Canada



Helen Davies
Directrice
Unité de gestion de la côte de la Colombie-Britannique
Parcs Canada



Des visiteurs à l'extérieur du Centre d'accueil, Parc Canada/N. Hildebrand 2011

RÉSUMÉ

Les lieux historiques nationaux revêtent une importance considérable pour le Canada. Ils témoignent des tournants de l'histoire de notre pays en plus d'illustrer la créativité et les traditions culturelles de ses habitants. Le lieu historique national du Canada (LHNC) du Fort-Langley figure parmi plus de 2 000 endroits, personnages et événements dont le gouvernement du Canada honore le souvenir et qui composent le réseau des lieux historiques nationaux du Canada.

Protégé par une impressionnante palissade, le LHNC du Fort-Langley se trouve au sommet d'une petite éminence sur la rive sud du fleuve Fraser, d'où l'on aperçoit l'île McMillan. Il évoque un chapitre important de l'histoire du Canada : celui de la traite des fourrures sur la côte du Pacifique. C'est en 1827 que la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) entreprend ses opérations au fort Langley et en 1839 que le poste de traite est installé où il se trouve maintenant. En 1858, l'endroit est choisi pour proclamer la fondation de la nouvelle colonie de la Colombie-Britannique, étape significative de la croissance du Canada

comme nation. La CBH met fin à ses activités au fort Langley en 1886, mais conserve un comptoir de vente sur Glover Road jusqu'en 1896. La propriété du fort Langley est vendue en juillet 1888.

Le fort Langley a été désigné lieu historique national par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1923, et Parcs Canada a pris la relève en 1957 pour gérer le lieu au nom des Canadiens.

Le présent plan directeur est le troisième de l'histoire du LHNC du Fort-Langley. Le dernier, dont la publication remonte à 2005, a été mis en œuvre avec succès au cours des cinq dernières années. Pour continuer d'évoluer et de répondre aux attentes des partenaires, des intervenants et de l'ensemble de la population canadienne, le LHNC du Fort-Langley doit relever trois défis substantiels : renouveler et élargir les programmes d'interprétation existants pour attirer de nouveaux visiteurs et inciter les anciens à revenir, développer les relations établies avec les collectivités locales, notamment les communautés

autochtones, et assurer la gestion des biens qui se trouvent à l'extérieur du lieu désigné.

Élaboré grâce à l'apport de toutes les parties intéressées, ce nouveau plan directeur remplace celui de 2005. Intégrant les trois éléments qui composent le mandat de Parcs Canada (protéger les ressources patrimoniales, offrir aux visiteurs une expérience mémorable et favoriser l'appréciation et la compréhension du public), ce plan offre une vision renouvelée du lieu. Il propose par ailleurs trois stratégies maîtresses et deux démarches de gestion sectorielle.

Les trois stratégies maîtresses suivantes fournissent un cadre général et concret pour la gestion du LHNC du Fort-Langley dans son ensemble. Elles aideront aussi Parcs Canada à concrétiser la vision formulée pour le lieu et à relever les défis qui lui sont propres.

Stratégie clé n° 1 : Le fort Langley, un lieu d'histoire incontournable!

Inspirée des points forts actuels, qui ont été soigneusement examinés, cette stratégie consiste à améliorer l'expérience vécue par les visiteurs en leur offrant une mise en valeur hors du commun et un entretien soigné du lieu. Les résidents de la Colombie-Britannique en particulier et ceux des autres provinces voudront voir ce lieu emblématique, apprécieront leur visite au LHNC du Fort-Langley et souhaiteront y retourner souvent.

Stratégie clé n° 2 : Un lieu de rencontre. Cette stratégie vise l'établissement de relations avec la population locale et régionale, y compris les communautés autochtones. Le but est de faire en sorte que les collectivités de la région apprécient davantage le lieu et le soutiennent.

Stratégie clé n° 3: Franchir la palissade. Cette stratégie élargit la

clientèle du LHNC du Fort-Langley et vise la création de partenariats locaux, régionaux et nationaux pour renforcer les liens qui unissent la population canadienne à l'endroit.

Le plan directeur met par ailleurs l'accent sur deux secteurs particuliers, dont le potentiel ou certaines caractéristiques appellent des mesures de gestion spéciales.

Approche de gestion par secteur n° 1 : Regagner la rive.

L'emplacement choisi sur les hauteurs du Fraser est une importante raison d'être du fort. Cette démarche de gestion sectorielle répond à la nécessité reconnue de mieux aménager le front riverain pour mieux faire valoir l'importance du site.

Approche de gestion par secteur n° 2 : Exploiter le verger.

Cette démarche fait du verger qui croît à l'extérieur de l'enceinte un point fort du lien entre la collectivité locale et le LHNC du Fort-Langley. L'aménagement de ce secteur permettra également de diversifier l'offre d'activités et de services aux visiteurs.

Enfin, le plan directeur comporte une stratégie d'application en cinq ans, qui décrit les cibles précises et les mesures correspondant à chacune des trois stratégies maîtresses et des démarches de gestion sectorielle. Il sert en fait de fondement au processus décisionnel et à la reddition de comptes à l'égard du lieu. La pertinence et l'efficacité de cette stratégie pour la gestion du LHNC du Fort-Langley seront revues dans dix ans.



Joueur de tambour Kwantlen menant la procession à la fête du Canada Parcs Canada

TABLE OF DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	v
RECOMMANDATIONS	vii
RÉSUMÉ	ix
1. INTRODUCTION	1
2. IMPORTANCE DU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU FORT-LANGLEY	2
2.1 Description	2
2.2 Lieu désigné	4
2.3 Importance historique nationale	14
3. CONTEXTE DE PLANIFICATION	7
3.1 La région	7
3.2 L'état du lieu	8
4. ÉNONCÉ DE VISION	9
5. STRATÉGIES CLÉS	11
5.1 Stratégie clé n° 1: Le fort Langley, un lieu d'histoire incontournable!	11
5.2 Stratégie clé n° 2: Un lieu de rencontre	12
5.3 Stratégie clé n° 3: Franchir la palissade.	13
6. APPROCHE DE GESTION PAR SECTEUR	15
6.1 Approche no 1 : Regagner la rive.	15
6.2 Approche no 2 : Exploiter le verger	16
7. STRATÉGIE QUINQUENNALE DE MISE EN ŒUVRE	17
8. SURVEILLANCE	24
9. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE	25
9.1 Introduction	25
9.2 Démarche d'évaluation	25
9.3 Résultats de l'évaluation	25
9.4 Effets cumulatifs	27
9.5 Conclusion	27
10. REMERCIEMENTS ET RÉFÉRENCES	28



Excursion scolaire au LHNC du Fort-Langley Parcs Canada/N. Hildebrand 2011

1.0 INTRODUCTION

Premier service de parcs nationaux établi au monde, Parcs Canada administre un réseau diversifié de lieux patrimoniaux protégés qui comprend des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Chaque lieu historique national représente un jalon important de l'histoire de tous les Canadiens et Canadiennes, et chacun fait revivre son propre passé pour contribuer à notre compréhension du pays dans son ensemble. Le lieu historique national du Canada (LHNC) du Fort-Langley est l'un de ces endroits particuliers qui composent notre patrimoine vivant. Parcs Canada a pour mandat de protéger ces lieux, d'en faciliter l'accès et de permettre à la population canadienne de les découvrir et de forger des liens avec eux. L'Agence assure la gestion du LHNC du Fort-Langley au nom de tout le peuple canadien depuis 1957.

L'énoncé de vision de Parcs Canada :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Résultat stratégique de Parcs Canada :

Grâce à des expériences significatives, les Canadiens et Canadiennes ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

La *Loi sur les lieux et monuments historiques*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* ainsi que les Principes directeurs et politiques de gestion encadrent l'exercice, par Parcs Canada, des responsabilités qui lui incombent. L'Agence doit notamment veiller à la santé et à l'intégralité, soit l'intégrité commémorative, d'un lieu historique national. Autrement dit, elle doit en préserver les ressources culturelles, en faire connaître les valeurs patrimoniales et l'importance pour le Canada, et veiller à ce que les décisions et les mesures qui les concernent en respectent les valeurs patrimoniales.

Inspiré des lois et des politiques énumérées ci-dessus, le plan directeur constitue le cadre d'orientation de la gestion et de l'exploitation d'un lieu historique national. La loi oblige Parcs Canada à dresser un plan directeur pour chaque lieu historique national dont elle assure la gestion. Le plan est élaboré de concert avec toutes les parties intéressées. Il est officiellement revu tous les dix ans.

Le plan directeur de 2012 est le troisième à être établi pour le LHNC du Fort-Langley. Il remplace celui de 2005 et actualise l'orientation donnée à sa gestion. Il aide à concrétiser la vision et les résultats stratégiques de Parcs Canada en intégrant à la vision formulée pour le lieu les trois éléments du mandat de l'Agence, soit protéger les ressources patrimoniales, faciliter l'expérience des visiteurs et éduquer le public. Enfin, il propose trois stratégies maîtresses et deux démarches de gestion sectorielle novatrices.

Parcs Canada a invité ses partenaires, les collectivités locales et le grand public, bref toutes les parties intéressées, à participer à l'examen du plan dans le cadre d'une visite du lieu, de courriels et de bulletins d'information, dans son site web ou en personne, à l'occasion de diverses activités communautaires. L'Agence est restée en contact avec ses partenaires

et les intervenants grâce aux activités qu'elle a organisées ou auxquelles elle a participé, en plus de faire le point sur sa démarche chaque mois. L'équipe du LHNC du Fort-Langley s'engage à produire un rapport annuel sur la mise en œuvre du plan directeur, qui sera accessible aux partenaires, aux intervenants et au public.



Parcs Canada/C. Hildebrand 2011



L'entrepôt. Parcs Canada/N. Hildebrand 2010

2.0 IMPORTANCE DU FORT LANGLEY

2.1 Description

Le LHNC du Fort-Langley se dresse sur la rive sud du fleuve Fraser, dans la région métropolitaine de Vancouver, en Colombie-Britannique, à environ 48 km à l'est du centre-ville de Vancouver (voir la figure 1).

L'île McMillan se trouve au nord du LHNC du Fort-Langley, directement de l'autre côté du canal Bedford, qui est un faux chenal du Fraser. Ses rives étaient autrefois bordées des longues maisons et des canoës de la Première Nation Kwantlen, important partenaire du commerce qui se pratiquait au fort et intermédiaire auprès d'autres

Figure 1 : Carte régionale

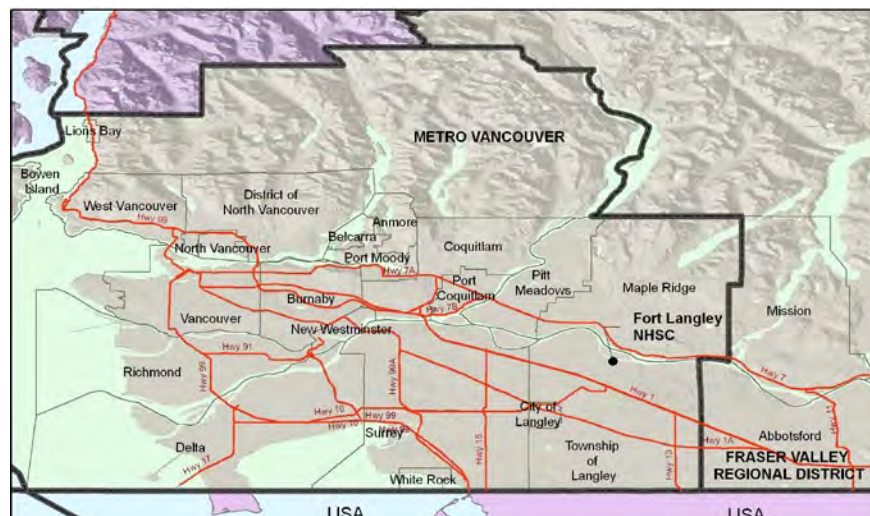


Figure 2 : Lieu historique national du Fort-Langley



groupes autochtones. La Première Nation Kwantlen est encore établie dans l'île aujourd'hui.

Quand le fort Langley a été désigné lieu d'importance historique nationale, en 1923, il consistait en un entrepôt campé sur un terrain d'un acre. Pendant les années qui ont suivi, les gouvernements fédéral et provincial ont collaboré à l'acquisition de terrains et à la reconstruction des bâtiments jusqu'à ce que le lieu atteigne sa superficie actuelle de 8,4 ha et qu'on y trouve le nombre de structures actuel.

À l'exception de l'entrepôt, toutes les structures de l'époque de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) avaient été démantelées ou détruites par le temps après la fermeture du fort, en 1886. Onze autres ont été construites entre 1956 et 2008. Il y a maintenant douze bâtiments à l'intérieur des murs d'enceinte, et quatre structures contemporaines à l'extérieur, dont le centre d'accueil, un bâtiment destiné à l'entretien, un abri de pique-nique et un entrepôt pour les artefacts (voir la figure 2).

2.2 Lieu désigné

L'expression ci-dessus s'entend du lieu désigné par le ministre responsable de Parcs Canada, sur recommandation de

la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC). Au LHNC du Fort-Langley, ce lieu est constitué du secteur (voir la figure 2) circonscrit par la palissade reconstruite et d'une bande supplémentaire de 2 m de largeur sur 45 m, parallèle au tronçon sud-ouest de la palissade. À l'époque où le fort servait à la traite des fourrures, la palissade était plus loin à l'extérieur et entourait ce secteur. Le lieu désigné inclut en outre toutes les ressources culturelles qui se trouvent à l'intérieur de la palissade et tout ce qui subsiste de la palissade érigée à l'époque de la traite des fourrures.

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) a fait de l'entrepôt un édifice fédéral du patrimoine classé. Les trois bâtiments reconstruits, soit la grande maison, le quartier des employés et le bastion nord-est, sont, quant à eux, des édifices fédéraux du patrimoine reconnus. Ces désignations du BEEFP leur assurent une protection supplémentaire.

2.3. Importance historique nationale

La « visée commémorative » du lieu historique national exprime les motifs spécifiques qui justifient la commémoration à ce titre, selon les recommandations de la Commission des lieux et monuments

historiques du Canada approuvées par le ministre.

Le LHNC du Fort Langley est partie intégrante d'un chapitre plus général de l'histoire du Canada, puisqu'il a permis aux

Objectifs de commémoration LHNC du Fort-Langley :

- Le fort Langley fut construit en 1827 pour se débarrasser des marchands de fourrure qui étaient venus de Boston pour monopoliser le commerce maritime;
- Ce fut du fort Langley, reconstruit en 1840 (*sic 1839*) plus loin en amont, que la Compagnie de la Baie d'Hudson commença à exporter du saumon, approvisionnant ses autres forts et les îles Sandwich (Hawaï);
- Après que fut abandonné le fleuve Columbia comme route de commerce, en 1848, la Compagnie envoya ses marchandises à Langley pour qu'elles soient acheminées à ses forts en Colombie-Britannique;
- L'acte créant la colonie de la Colombie-Britannique fut proclamé au fort Langley en 1858.

Britanniques de s'implanter sur la côte du Pacifique, pavant la voie à la création du Canada comme nation.

Pour évincer les Américains et éliminer ses concurrents de la traite des fourrures le long du Columbia, la CBH construit un nouveau fort sur les rives du bas Fraser, en 1827, au nom du gouvernement britannique. En 1839, le fort original est abandonné, et un autre est construit sur le site actuel. Il sera rebâti au même endroit en 1840 après un incendie dévastateur. Le premier fort devient un prospère poste de traite des fourrures. Des alliances avec les peuples autochtones de la région permettent à la CBH de diversifier ses activités. La Compagnie se livre bientôt

à l'agriculture et à la salaison du saumon en vue de l'exportation vers de nouveaux marchés.

Peu après le règlement fixant la frontière entre les États-Unis et les possessions britanniques en Amérique du Nord, en 1846, le fort Langley devient le dépôt central de transbordement d'où partent fourrures et autres produits venus des postes intérieurs de la CBH, tandis que les biens en provenance d'Europe transitent par le fort à destination de l'intérieur. Le fort Langley représente le lien essentiel avec l'océan et vers les marchés internationaux.

En 1848, les profits du commerce du saumon dépassent ceux de la traite de fourrure au fort. Dans les années 1850, ce dernier connaît sa période la plus active : c'est une véritable plaque tournante de la construction navale, du travail de forge, de l'agriculture, du conditionnement des canneberges et de la salaison du poisson.

En 1858, aiguillonné par l'arrivée en masse des prospecteurs d'or dans la vallée du Fraser depuis les États Unis, le gouvernement britannique choisit le fort Langley comme lieu de proclamation de la nouvelle colonie de la Colombie Britannique. Il s'agit d'un jalon primordial de la progression du Canada vers le statut de nation. Quand la ruée vers l'or se déplace vers l'amont, le fort Langley conserve ses activités commerciales et agricoles. En 1886, la CBH vend ses terres agricoles, construit un magasin au village qui s'est formé autour du fort et finit par vendre le fort même, en 1888. La compagnie quitte le village en 1896 au profit de ses installations plus substantielles dans la nouvelle ville de Vancouver.

En 1923, grâce à un solide appui de la collectivité locale, l'importance historique nationale du fort Langley est reconnue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC).

Bien que le procès-verbal des réunions de la CLMHC de 1923 n'en fasse pas expressément état, le rôle des peuples autochtones est partie intégrante de l'histoire et de la désignation du lieu. Les alliances, surtout par mariage, conclues entre la CBH et les peuples autochtones locaux ont fait naître un commerce prospère sur les rives du Fraser, modifiant pour toujours le cours de l'histoire du Canada. De nos jours, les partenariats entre le LHNC du Fort-Langley et les communautés Stò:lō restent florissants.



Fête de Victoria au LHNC du Fort-Langley Parcs Canada/N. Hildebrand 2008

3.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

3.1 La région

Le LHNC du Fort-Langley se trouve dans le district régional du Grand Vancouver, qui jouxte le district régional de la vallée du Fraser, deux districts formant de vastes centres urbains en croissance et dont la population comprend une proportion élevée de néo-Canadiens (voir la figure 1). C'est une situation géographique idéale pour attirer la population urbaine, les jeunes et les néo-Canadiens, et accroître le nombre de premières visites comme celui des retours.

Le village de Fort-Langley est l'une des attractions touristiques les plus remarquables de la grande région de Vancouver. Village historique, il recrée une charmante atmosphère du XIX^e siècle grâce à ses bâtiments historiques, à ses musées, à ses magasins à l'ancienne, aux ateliers d'artistes, aux boutiques et aux restaurants. Le LHNC du Fort-Langley se trouve

d'ailleurs à quelques minutes de marche du centre du village.

Le village est lui-même situé dans le canton de Langley, qui devrait connaître un des taux de croissance les plus élevés du Grand Vancouver au cours des trente prochaines années¹.

Par sa population, Vancouver est la troisième agglomération métropolitaine au Canada et l'une des grandes régions d'établissement des néo-Canadiens. La population du district régional de la vallée du Fraser croît en effet plus rapidement que les moyennes provinciale et nationale.

3.2. L'état du lieu

Le LHNC s'améliore sans cesse grâce à diverses mesures, appliquées depuis quelques années. Voici un bref bilan de la situation :

¹ Metro Vancouver (2011), Regional Growth Strategy: Metro Vancouver 2040, p. 68.

- L'état de l'entrepôt, seule structure originale de l'époque de la CBH, a été grandement amélioré : les fissures ont été colmatées et les murs repassés à la chaux; les matériaux qui pourrissaient ont été remplacés et la toiture a été refaite; la structure a été stabilisée et toute la peinture à base de plomb a été éliminée;
- De 2005-2006 à 2009-2010, le nombre de visiteurs au LHNC du Fort-Langley a augmenté de 38 p. 100 et atteint 84 566 personnes, une tendance alors sans précédent à Parcs Canada;
- Les liens et les partenariats avec la population locale, y compris les communautés autochtones, ont été soigneusement entretenus. Depuis cinq ans, le lieu a bénéficié de la contribution de plus de 200 bénévoles par année, qui ont fourni quelque 5 200 heures de travail;
- La société des Amis du lieu historique national du Fort-Langley ayant été dissoute après 25 ans d'existence, c'est un organisme créé par la Première Nation Kwantlen qui exploite la boutique de souvenirs du LHNC du Fort-Langley depuis février 2011, ce qui rappelle très bien le lien historique entre le fort et la Première Nation Kwantlen.

Le Rapport sur l'état du lieu 2011 fournit une évaluation des ressources culturelles du fort, de l'expérience des visiteurs, des activités de diffusion et d'éducation, de la participation des partenaires et des intervenants ainsi que des principaux enjeux. Les auteurs concluent que le lieu est généralement en bon état et que le rendement est même exceptionnel à certains égards. En 2008, la préservation des ressources patrimoniales a obtenu une note de 8 sur 10, compte tenu de quelques atteintes mineures à l'intégrité commémorative.

La dernière évaluation en date sur le plan de l'intégrité commémorative, effectuée en 2011, a porté cette note à 9 sur 10 étant donné les améliorations des quatre dernières années.

Le nombre de visiteurs augmente grâce aux efforts déployés pour améliorer les programmes d'interprétations et offrir plus d'activités spéciales sur les lieux. Les visiteurs se disent très satisfaits et considèrent que le LHNC du Fort-Langley leur procure une expérience agréable. Outre la visite usuelle, vingt activités spéciales sont proposées chaque année, dont la Journée nationale des Autochtones, la fête du Canada, les Journées des brigades, l'Halloween au fort, le Noël musical d'antan et un festival d'hiver canadien-français.

La participation des partenaires et autres parties intéressées est essentielle à l'intégration du lieu dans la communauté plus vaste et à l'ensemble des activités touristiques de la région. Depuis cinq ans, le LHNC du Fort-Langley progresse grandement dans l'établissement de liens constructifs avec les collectivités locales et, particulièrement, d'autres organismes intéressés par le tourisme, le patrimoine et l'éducation. Diverses initiatives ont été lancées pour assurer le rayonnement du lieu et le faire connaître à des publics plus éloignés, en recourant particulièrement aux médias sociaux.

Le Rapport sur l'état du lieu établit les trois priorités suivantes :

- Renouveler et élargir les programmes d'interprétation pour attirer de nouveaux visiteurs et inciter les gens à revenir : selon les sondages faits sur place, 60 p. 100 des gens en étaient à leur première visite et 40 p. 100, à leur deuxième visite au moins. Parcs Canada s'emploie à maintenir, voire accélérer, la croissance de ces deux catégories;

- Établir de nouveaux liens avec les collectivités locales, y compris les communautés autochtones : ces relations en sont à divers stades, et il y a place à la croissance dans chaque cas. De bonnes relations incitent les gens à se sentir responsables du lieu et à appuyer Parcs Canada dans son travail. Par ailleurs, les collectivités aident à diversifier les programmes d'interprétation et les activités offertes sur place, augmentant du coup l'attrait global du fort comme attraction touristique de la vallée du bas Fraser;
- Aménager la portion du site qui longe le fleuve Fraser : en effet, la localisation du fort sur la rive du Fraser en est une raison d'être majeure. Or, cette portion est moins accessible parce qu'elle est bordée par une route et une voie ferrée, et la collectivité a l'impression qu'elle n'appartient à personne, ce qui donne lieu à certains abus.

Ces priorités sont l'objet des stratégies maîtresses et des démarches de gestion sectorielle décrites au chapitre 5 du présent plan directeur.



Parcs Canada/N. Hildebrand 2010

4. ÉNONCÉ DE VISION

L'énoncé de vision peint un portrait du LHNC du Fort-Langley tel qu'il devrait être d'ici 2026. Cette vision actualisée tient compte de l'intérêt commun de Parcs Canada, des partenaires et des autres parties intéressées, soit faire du

lieu historique national du Canada du Fort-Langley un endroit incontournable pour les Canadiens et, surtout, un lieu authentique, qui raconte l'histoire vraie de gens réels.

Protégé par une redoutable palissade, le fort Langley se dresse sur une petite éminence qui domine la rive sud du fleuve Fraser et l'île McMillan. À l'approche du lieu, vous serez intrigués par les hautes murailles et ce qu'elles peuvent bien cacher. Le portail est entrouvert. Des sons parviennent pêle-mêle à vos oreilles : le fer qu'on bat chez le forgeron, les notes jouées d'un violon et des rires d'enfants. Entrez vite et laissez-vous captiver par un lieu allègre et éducatif.

Le fort Langley est le « lieu authentique » d'un passé très dynamique, celui du poste de traite des fourrures établi par la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) au XIX^e siècle, qui servit aussi à une activité prospère d'exportation de poisson et de produits agricoles et qui fut le lieu de naissance de la Colombie-Britannique comme colonie. Les visiteurs sont invités à en profiter, à l'explorer et à faire plus ample connaissance avec ses habitants et leurs histoires.

Découvrez une structure bien conservée : celle d'un poste de traite typique de la CBH construit au XIX^e siècle à « charpente de bois de la rivière Rouge ». Promenez-vous à l'intérieur et n'hésitez pas à ouvrir tiroirs et caisses, et à vous laisser surprendre par la vie authentique dans un fort. Parcourez des yeux le fleuve Fraser et l'île McMillan et vous comprendrez le caractère stratégique de l'emplacement de ce poste de traite ainsi que les liens étroits entre le fort et les peuples autochtones. Arpentez la rive. Imaginez l'agitation

frénétique causée par l'arrivée des Autochtones qui débarquent les saumons frétillants tout juste pêchés et les mouvements rapides des employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Imaginez le départ des bateaux chargés de barils de saumon salé destinés à l'exportation et la canonnade assourdissante qui célèbre la naissance de la Colombie-Britannique.

Ces histoires de gens réels, étroitement entrelacées, vraies, ordinaires et extraordinaires, sont l'âme du fort Langley. Elles relient passé, présent et avenir. Fièremment enraciné dans son passé glorieux, le fort renouvelle et réinvente continuellement son rôle au service de la communauté et des Canadiens d'aujourd'hui.

Le lieu historique national du Canada du Fort-Langley est un lieu de rencontre, d'échanges et de réseautage. De multiples cultures s'y sont déjà croisées : Anglais, Écossais, Canadiens français, Métis, Iroquois, Hawaïens et Salish de la côte. Aujourd'hui, le fort Langley accueille des visiteurs de la région et d'ailleurs. Ses interprètes passionnés savent émouvoir par le récit captivant de ces rencontres. Tous sont invités à prendre part à ce patrimoine fascinant comme visiteurs, bénévoles et intendants du lieu.

Revivez de vos cinq sens les pages historiques et la vie de temps anciens. Percez les secrets du commerce et de la traite entre marchands et clients avisés. Écoutez les aînés autochtones raconter leur vie et décrire leur art.

Appréciez l'esprit communautaire si bien entretenu au fort Langley. Admirez l'étincelle dans le regard du personnel et des bénévoles qui en parlent avec passion. Joignez-vous à la communauté, célébrez des événements particuliers et repartez prêts à raconter à votre tour vos propres souvenirs du lieu historique national du Fort-Langley.



Parcs Canada/C. Hildebrand 2011



Cérémonie de mariage au LNH du Fort-Langley ©FRESHphoto.ca 2009

5.0 STRATÉGIES CLÉS

Le plan directeur de 2011 présente, de façon intégrée, les stratégies maîtresses mises de l'avant pour faire face aux enjeux et défis propres à ce lieu historique. Ces stratégies, présentées ci-dessous, visent à faire avancer la réalisation de la vision du lieu.

5.1. Stratégie clé no 1 : Le fort Langley, un lieu d'histoire incontournable!

Sans le fort Langley, la Colombie-Britannique ne serait pas demeurée un territoire britannique et la côte Ouest ne ferait pas aujourd'hui partie du Canada. Fondée sur les attraits actuels du lieu, la première stratégie vise à enrichir l'expérience des visiteurs en assurant la préservation et l'entretien du lieu de manière optimale et l'excellence de sa mise en valeur. Les résidents de la Colombie-Britannique, tout particulièrement, ainsi que les Canadiens séjournant dans la province, seront enthousiastes à l'idée de visiter ce lieu emblématique, apprécieront

leur passage au LNH du Fort-Langley et voudront y revenir souvent.

Bien conservé et riche de récits fascinants entremêlant les hommes, le territoire et la traite, le LNH du Fort-Langley offrira aux visiteurs diverses possibilités d'explorer et de redécouvrir ses charmes. L'expérience des visiteurs s'articule autour des ressources culturelles du lieu, notamment ses bâtiments, ses artefacts, ses panoramas et ses paysages. Les ressources culturelles actuelles du fort Langley sont en bon état, comme l'indique le Rapport sur l'état du lieu 2011. Le fort Langley s'efforcera de décrire et de préserver ces ressources qui symbolisent directement les valeurs patrimoniales et le caractère du lieu, diversifiant ainsi l'offre pour les visiteurs. Cela vaut également pour l'importante collection de conservation et de vestiges archéologiques du lieu. De plus, selon l'Évaluation de l'intégrité commémorative (EIC) de 2007-2008, certains éléments du cadre de gestion des ressources culturelles

étaient absents de l'Énoncé d'intégrité commémorative, notamment le rôle central joué par les peuples autochtones et certains éléments du paysage.

En misant sur ses attraits, le LHNC du Fort-Langley demeurera un des joyaux de Parcs Canada. Il élargira son offre afin de faire vivre une expérience mémorable à tous ses visiteurs, qu'ils soient nouveaux ou assidus. Ainsi, on s'assurera que les visiteurs actuels profitent pleinement de leur visite, tout en menant des études de marché pour trouver une nouvelle clientèle. En renouvelant les produits et services offerts, le fort Langley élargira l'étendue de ses valeurs patrimoniales et ouvrira d'autres pages de son passé, plus particulièrement les éléments de culture et d'histoire autochtones susceptibles d'intéresser les visiteurs et les nouvelles clientèles ciblées. Un tel souhait a notamment été exprimé par les répondants au sondage mené dans le cadre du Programme d'information sur les visiteurs (PIV) de 2007. L'emplacement stratégique du fort, dans les hauteurs du fleuve Fraser, sera également mis en valeur, un aspect qui avait été négligé selon l'EIC de 2007-2008. Étant donné que les activités scolaires occupent une place importante dans sa programmation, le LHNC du Fort-Langley s'efforcera de dépasser les besoins et les attentes des enseignants et des élèves.

Objectifs

- Assurer la préservation des ressources culturelles qui témoignent de l'importance du LHNC du Fort-Langley et qui véhiculent la richesse de son histoire;
- Faire en sorte que les visiteurs, nouveaux comme assidus, visitent l'endroit pour la diversité de ses expériences, que tous en retirent une satisfaction à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins, et qu'ils découvrent toute la richesse de l'histoire du fort Langley.

5.2. Stratégie clé n° 2 : Un lieu de rencontre

Le LHNC du Fort-Langley deviendra un endroit communautaire, auquel la population locale, y compris les communautés autochtones, est profondément attachée. L'objectif de cette stratégie est de bâtir une relation avec toutes les collectivités locales, en générant davantage d'appréciation et de soutien envers le lieu tout en enrichissant l'expérience globale des visiteurs.

Le LHNC du Fort-Langley souligne les liens qu'il entretient de longue date avec les collectivités locales. Cette stratégie permettra de revitaliser et de renforcer ces relations. Les collectivités deviendront fières du fort Langley et prendront en compte les incidences à long terme du développement des terrains avoisinants sur le patrimoine du lieu historique.

L'association coopérante des Amis du lieu historique national du Fort-Langley ayant cessé ses activités à la fin de 2010, le fort Langley encouragera et soulignera la participation croissante des bénévoles à différents aspects de la gestion des activités du lieu. À cette fin, le programme de bénévoles du fort Langley doit être amélioré afin de faciliter la participation des bénévoles et des membres de la collectivité aux différentes activités, notamment les manifestations spéciales et les programmes scolaires offerts sur place. La stratégie prévoit également que les bénévoles œuvrant au fort Langley apprécieront leur expérience et en ressortiront enrichis.

De plus, la stratégie vise à ce que le LHNC du Fort-Langley puisse continuer à faire valoir sa volonté de collaborer avec les communautés autochtones locales pour établir des ententes mutuellement profitables, notamment en étoffant le contenu de l'offre aux visiteurs concernant l'histoire et la culture autochtones associées au lieu.

Objectifs

- Revitaliser et renforcer les liens avec les collectivités locales, y compris les communautés autochtones, afin qu'elles appuient la gestion du LHNC du Fort-Langley par leurs actions et leurs décisions;
- Renforcer le sens de l'intendance parmi les bénévoles du fort Langley et faire en sorte que ceux-ci contribuent activement au déroulement des activités offertes sur place;
- Accroître la participation des collectivités autochtones locales à la gestion du lieu.

5.3. Stratégie clé n° 3 : Franchir la palissade

Rejoindre tous les Canadiens dans leurs collectivités. Cette stratégie vise à élargir le rayonnement du LHNC du Fort-Langley auprès de nouveaux publics et à favoriser les partenariats locaux, régionaux et nationaux dans le but de renforcer les liens entre la population canadienne et ce lieu historique de manière à ce que l'intérêt pour ce dernier transcende le lieu physique.

Des ressources et des programmes éducatifs seront élaborés afin de renseigner l'ensemble des Canadiens, de susciter leur appui et leur participation, et de les encourager à visiter le lieu. Pour ce faire, il faudra réorienter les activités vers le partenariat avec des organismes tiers qui collaborent déjà directement avec des établissements d'enseignement, tout en organisant des cours dans les lieux patrimoniaux du Canada. En outre, il est possible d'élargir les moyens de promotion en faisant davantage de publicité dans les médias de masse pour inciter les gens à visiter le lieu, de façon à s'affranchir des distances géographiques.

Le fort Langley profitera également de son emplacement dans la région du Grand Vancouver et à proximité du district régional de la vallée du Fraser pour percer de nouveaux marchés. À cette fin, il est possible d'accroître la couverture du LHNC du Fort-Langley dans les médias locaux et régionaux.

De plus, afin d'accroître la notoriété du lieu, le fort Langley cherchera à établir des partenariats promotionnels avec des organisations locales, régionales et nationales. Cette collaboration permettra au lieu historique d'élargir son marché et de renforcer son réseau de soutien. Plus particulièrement, il s'alliera à d'autres lieux historiques nationaux de la vallée du bas Fraser, ainsi qu'à d'autres forts de la CBH ou lieux historiques du Canada ou des États-Unis, et à d'autres attractions patrimoniales ou partenaires du secteur privé afin de faire progresser leurs intérêts communs.

Objectifs

- Faire connaître davantage le LHNC du Fort-Langley à la population canadienne grâce à l'élargissement des activités de diffusion;
- Faire du LHNC du Fort-Langley un partenaire de choix pour les activités communautaires et l'établissement de partenariats.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan directeur, chaque stratégie maîtresse est assortie d'objectifs. Le chapitre 7, intitulé Plan quinquennal de mise en œuvre, présente les cibles mesurables et les mesures à prendre pour chacun des objectifs.



Parcs Canada/N. Hildebrand 2010



À l'extérieur de la palissade Parcs Canada/N.Hildebrand 2009

6.0 APPROCHE DE GESTION PAR SECTEUR

Une démarche de gestion sectorielle englobe la gestion commune des ressources, des possibilités offertes aux visiteurs et de toute question opérationnelle d'une zone en particulier. Elle fournit un cadre de gestion des diverses questions directement associées à un secteur donné. Deux démarches de gestion sectorielle ont été établies pour le LHNC du Fort-Langley.

6.1. Approche de gestion par secteur n° 1 : Regagner la rive

L'emplacement choisi sur les hauteurs du Fraser est une importante raison d'être du fort. Cette démarche de gestion sectorielle reconnaît que le LHNC du Fort-Langley pourrait faire un meilleur usage du front riverain.

Le LHNC du Fort-Langley s'étend jusqu'au fleuve en direction nord (voir la figure 3). L'emplacement stratégique du fort et son accès physique et visuel au fleuve constituent deux valeurs historiques

fondamentales du lieu. Il s'agit d'un contexte global à faire valoir aux visiteurs, dans les histoires et les messages sur le patrimoine qui leur sont communiqués.

Étant donné qu'une chaussée et une voie ferrée longent la partie nord du fort et le séparent du bord du fleuve, le rivage est peu accessible. Cette zone n'est donc pas exploitée. Comme la collectivité a l'impression que le terrain n'appartient à personne, cela donne lieu à certains abus. Parcs Canada doit accroître sa présence dans ce secteur, car l'accès au front riverain permettra de mieux faire valoir l'importance du Fraser dans l'histoire du fort Langley.

Cette démarche cible les lacunes associées à l'utilisation du front riverain et vise à amorcer le dialogue avec les groupes intéressés à établir un plan pour le secteur. Dans le cadre de l'examen, des groupes communautaires et des membres de la collectivité locale ont fait

part de leur intérêt à poursuivre la discussion sur cette initiative.

Parcs Canada est d'avis que l'affirmation de la présence du fort jusqu'à la zone riveraine permettra de resserrer les liens entre le fort, son histoire et les intérêts de la collectivité à l'égard du front riverain.

Objectifs

- Maintenir et accentuer le rapport émotif et visuel entre le fort et le front riverain;
- Revitaliser le front riverain de concert avec les groupes communautaires intéressés.

6.2. Approche de gestion par secteur no 2 : Exploiter le verger

Cette démarche fera du verger qui croît à l'extérieur de l'enceinte un point fort du lien entre la collectivité locale et le LHNC du Fort-Langley. L'aménagement de ce secteur permettra également de diversifier l'offre d'activités et de services aux visiteurs.

Le verger est l'espace ouvert où se trouve le stationnement auxiliaire situé à l'extérieur de la palissade, à l'est de la rue Royal (voir la figure 3). À l'heure actuelle, le terrain est essentiellement un espace vert parsemé de quelques arbres fruitiers centenaires. Tout usage du terrain devrait préserver la valeur patrimoniale des arbres fruitiers. Actuellement, il sert à la tenue d'activités spéciales et est utilisé comme espace de stationnement supplémentaire lorsque des d'activités spéciales ont lieu à l'intérieur de la palissade. Il est également possible d'y pique-niquer en s'installant près du stationnement ou à côté du bloc de services d'entretien.

Parcs Canada a proposé d'utiliser l'endroit pour aménager un terrain de jeu à vocation historique pour enfants, accessible à tous. La proposition a reçu un accueil favorable de la part des collectivités locales, qui ont

également manifesté le désir de recueillir des fonds afin de réaliser le projet.

Le sondage auprès des visiteurs de 2006-2007 montre que ceux-ci n'étaient pas satisfaits de l'état et du nombre d'aires de pique-nique et de fréquentation diurne. De plus, les employés du lieu ont indiqué qu'il fallait offrir davantage de commodités dans le verger, notamment des toilettes. La direction du lieu envisagera des moyens d'y parvenir afin d'améliorer la qualité générale des services et d'accroître la satisfaction des visiteurs.

Les suggestions des collectivités sont les bienvenues et la direction du lieu travaillera avec les groupes intéressés afin d'améliorer l'utilisation du terrain. Parmi les récents exemples de collaboration avec la collectivité, notons l'aménagement d'un sentier dans le verger et l'installation de sculptures de métal, d'un kiosque décoratif et de la statue de James Douglas. Dans le cadre de l'examen, des groupes et des membres de la collectivité locale ont fait part de leur intérêt à poursuivre les discussions sur cette initiative.

Objectifs

- Créer, pour les collectivités locales, un sentiment d'appartenance au LHNC du Fort-Langley;
- Améliorer l'expérience des visiteurs en offrant davantage de commodités et de choix d'activités

Afin de contribuer à la mise en œuvre du plan directeur, chacune des démarches de gestion sectorielle comporte des objectifs. Chaque objectif est assorti de cibles mesurables et de moyens de mise en œuvre, qui sont présentés au chapitre 7, intitulé Stratégie quinquennale de mise en œuvre.

Figure 3 : Carte illustrant les zones visées par les démarches de gestion sectorielle



Lavage de l'or à la batée Parcs Canada/N. Hildebrand 2011



Vive les voyageurs Parcs Canada/N. Hildebrand 2011

7.0 STRATÉGIE QUINQUENNALE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent chapitre décrit en détail les objectifs énoncés précédemment, dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre étalée sur cinq ans. Le tableau ci-dessous présente les objectifs et les responsabilités pour les cibles et les mesures mises en œuvre pour chacune des stratégies maîtresses et des démarches de gestion sectorielle.



Parka au LHNC du Fort-Langley Parcs Canada/N. Hildebrand 2011

7.1. Stratégie clé n° 1 : Le fort Langley, un lieu d'histoire incontournable!

Objectif 1.1.

Assurer la préservation des ressources culturelles qui témoignent de l'importance du LHNC du Fort-Langley et qui véhiculent la richesse de son histoire.

Cible :

- Conserver la note d'intégrité commémorative de 9 sur 10 dans la prochaine Évaluation de l'intégrité commémorative (EIC).

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Concevoir un plan d'entretien du lieu désigné.		✓			
2. Mettre en œuvre un plan pour la végétation du lieu afin de conserver les panoramas, qui font partie intégrante du caractère significatif du site.		✓			
3. Déterminer l'orientation à long terme pour la collection de conservation et de vestiges archéologiques du lieu, notamment en mettant à jour leur description des collections.		✓			
4. Demander une révision de l'Énoncé d'intégrité commémorative (2003) afin d'y intégrer des éléments d'histoire autochtone et du paysage historique dans la justification de la désignation.	✓				

Objectif 1.2.

Faire en sorte que les visiteurs, nouveaux comme assidus, visitent l'endroit pour la diversité de ses expériences, que tous en retirent une satisfaction à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins, et qu'ils découvrent toute la richesse de l'histoire du fort Langley.

Cibles :

- Faire passer le nombre de visiteurs de 82 500 en 2010 à 100 000 en 2014-2015.
- Augmenter la vente de laissez-passer de 10 p. 100 annuellement, en se fondant sur la moyenne de 158 de 2007 à 2010.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Mettre en œuvre le plan directeur pour l'expérience des visiteurs et le renouvellement de l'interprétation d'ici 2016.	✓	✓	✓	✓	✓
2. Renouveler les programmes éducatifs sur place afin qu'ils soient conformes aux exigences du programme scolaire actuel.	✓				
3. Développer du matériel d'interprétation de présentation en collaboration avec le peuple stó:lō, notamment les Premières Nations Kwantlen et Katzie, afin de mettre en valeur les points de vue des populations autochtones locales.			✓		

7.2. Stratégie clé no 2 : Un lieu de rencontre

Objectif 2.1.

Revitaliser et renforcer les liens avec les collectivités locales, y compris les communautés autochtones, afin qu'elles appuient la gestion du LHNC du Fort-Langley par leurs actions et leurs décisions.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Tenir une assemblée annuelle pour présenter les réalisations, les défis à relever ainsi que les orientations futures du lieu et recueillir les commentaires des collectivités locales.	✓	✓	✓	✓	✓
2. Améliorer la capacité du lieu à accueillir des événements spéciaux et à y participer, de façon soutenable sur le plan financier. Cela se traduit entre autres par l'agrandissement des lieux d'accueil, et par l'amélioration des commodités offertes aux visiteurs, notamment les toilettes.					✓
3. Participer à la planification de l'utilisation des terres et des activités communautaires de façon continue.	✓	✓	✓	✓	✓
4. Créer un mécanisme de communication mensuelle à l'intention des communautés, comme un bulletin d'information.	✓	✓	✓	✓	✓

Objectif 2.2.

Renforcer le sens de l'intendance parmi les bénévoles du fort Langley et faire en sorte que ceux-ci contribuent activement à l'expérience des visiteurs.

Cibles :

- Au cours des cinq prochaines années, faire passer le nombre moyen de bénévoles de 200 à 300.
- D'ici 2016, faire passer le nombre d'heures de bénévolat de 4 800 à 7 500.
- Faire en sorte que le taux de satisfaction de la majorité des bénévoles en ce qui a trait à leur expérience au fort Langley soit « élevé » d'ici 2016.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Grâce aux conseils des bénévoles, revoir et mettre en œuvre le programme de bénévolat du lieu, y compris la formation.		✓	✓		✓
2. Faire participer les bénévoles aux activités communautaires spéciales et aux programmes scolaires offerts sur place.	✓	✓	✓	✓	✓
3. Mener une évaluation continue du programme de bénévolat, notamment en consultant les bénévoles de façon officielle et non officielle. Cette initiative permettra également d'établir une référence pour mesurer la satisfaction des bénévoles.		✓		✓	

Objectif 2.3.

Accroître la participation des collectivités autochtones locales à la gestion du lieu.

Cible :

- Faire passer le nombre de partenaires autochtones actifs de 5, le nombre actuel, à 15 d'ici 2016.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Créer un moyen de communication régulier avec différents groupes autochtones locaux associés au fort Langley, par exemple un bulletin d'information périodique.	✓	✓	✓	✓	✓
2. Inviter les communautés autochtones à collaborer à l'élaboration de produits d'interprétation et de mise en valeur du patrimoine.		✓	✓		
3. Explorer la possibilité de constituer un comité consultatif composé des Premières Nations locales intéressées, afin qu'elles fournissent des conseils pour favoriser la participation des autres Premières Nations.			✓	✓	✓
4. Travailler de concert avec la Première Nation Kwantlen afin d'accroître sa présence au fort Langley. Par exemple, en invitant ses membres à gérer la boutique de cadeaux ou à participer à des programmes d'interprétation et à des programmes pilotes sur place.					



7.3. Stratégie clé n° 3 : Franchir la palissade

Objectif 3.1.

Faire connaître davantage le LHNC du Fort-Langley à la population canadienne grâce à l'élargissement des activités de diffusion.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Utiliser davantage les technologies de médias de masse, notamment les médias sociaux, afin de rejoindre un public plus vaste.	✓		✓		✓
2. Mettre à jour et améliorer les ressources en ligne pour les enseignants.		✓			
3. Faciliter l'accès aux recherches portant sur le fort Langley et à l'histoire du lieu, en créant par exemple des archives numériques.			✓		
4. Être proactif et utiliser différents médias pour augmenter la visibilité du LHNC du Fort-Langley en tenant compte des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Rejoindre les audiences locales et régionales; • Être le sujet de reportages diversifiés et étoffés, en plus de la diffusion du matériel promotionnel; • Accroître notre présence au sein des médias multiculturels, surtout ceux qui rejoignent les audiences ciblées. 	✓	✓	✓	✓	✓
5. Accroître la promotion du lieu dans des endroits et événements non traditionnels au moyen de partenariats, par exemple dans les marchés de nuit de Vancouver et de Richmond.			✓	✓	✓
6. Aligner les efforts de diffusion du LHNC du Fort-Langley avec les stratégies de Parcs Canada pour rejoindre les populations urbaines.				✓	

Objectif 3.2.

Faire du LHNC du Fort-Langley un partenaire de choix pour les activités communautaires et l'établissement de partenariat.

Cible :

- Maintenir les partenariats en organisant conjointement douze événements par année, dont deux avec de nouveaux partenaires.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Renouveler et renforcer les partenariats actuels du fort Langley.	✓	✓	✓	✓	✓
2. Établir des partenariats avec les districts régionaux du Grand Vancouver et de la vallée du bas Fraser, au moyen d'offres promotionnelles et touristiques.		✓		✓	
3. Étudier les possibilités d'établir des partenariats avec des organisations non gouvernementales, des entreprises ou des organismes provenant d'autres secteurs.	✓		✓		✓

7.4. Approche de gestion par secteur no 1 : Regagner la rive

Objectif 1.1

Maintenir et accentuer le rapport émotif et visuel entre le fort et le front riverain

Cible :

- Améliorer la cote globale de compréhension des visiteurs de la valeur historique du rivage du fleuve Fraser dans la prochaine EIC.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Déterminer des moyens de valoriser la mise en valeur et l'interprétation du caractère significatif de l'emplacement du fort Langley sur le front riverain du Fraser.		✓			
			✓		
				✓	
• Améliorer l'interprétation du fleuve Fraser à l'intérieur de la palissade, afin de mettre en relief l'importance du front riverain pour le fort.				✓	
• Trouver des moyens de relier différents aspects de l'histoire du lieu au front riverain.					
2. Mettre en œuvre un plan pour la végétation du front fluvial.		✓			

Objectif 1.2.

Revitaliser le front riverain de concert avec les groupes intéressés.

Cible :

- D'ici 2016, élaborer conjointement avec les groupes intéressés un plan réalisable pour la zone riveraine, qui tient compte des intérêts de toutes les parties.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Déterminer des façons d'intégrer le front riverain à l'expérience globale offerte aux visiteurs.		✓			
2. Inviter les différentes collectivités à se prononcer sur l'avenir du front riverain, et collaborer avec les groupes intéressés à l'élaboration d'un plan d'aménagement réalisable.		✓			

7.5. Approche de gestion par secteur no 2 : Exploiter le verger

Objectif 2.1.

Créer, pour les collectivités locales, un sentiment d'appartenance au LHNC du Fort-Langley.

Cibles :

- Recueillir la totalité des fonds nécessaires à la construction du terrain de jeux pour enfants grâce à des partenariats communautaires avant 2016.
- Réaliser, avant 2016, un sondage portant sur l'appui des membres de la collectivité à l'orientation privilégiée pour la gestion du verger.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Faire une étude détaillée des arbres centenaires du verger et en établir l'inventaire.		✓		✓	
2. Collaborer avec les différentes collectivités pour recueillir des fonds afin de pouvoir aménager le terrain de jeu accessible à tous.	✓	✓	✓	✓	✓
3. Inviter les collectivités à se prononcer sur l'aménagement du verger et collaborer avec les groupes intéressés à l'élaboration d'un plan à ce sujet.		✓			

Objectif 2.2.

Améliorer l'expérience des visiteurs en offrant davantage de commodités et de choix d'activités.

Cible :

- D'ici 2016, améliorer le degré de satisfaction envers les commodités et les installations du lieu par rapport au PIV de 2006-2007.

MESURES ET ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE	2012	2013	2014	2015	2016
1. Explorer les options offertes pour ajouter de nouvelles commodités à l'intention des visiteurs, p. ex. toilettes portatives ou nouvelles toilettes permanentes.			✓		
2. Explorer comment améliorer le taux de satisfaction des visiteurs à l'égard des aires de pique-nique.				✓	



Parcs Canada/N. Hildebrand 2010

8.0 SURVEILLANCE

Parcs Canada utilise divers outils pour assurer le suivi de l'état du LHNC du Fort-Langley. Les ressources culturelles sont évaluées au moyen d'un programme d'entretien cyclique qui cible tant les ressources in situ que les biens meubles (artefacts, reproductions). Les employés de gestion des biens et des ressources culturelles de l'unité de gestion évaluent régulièrement les ressources culturelles du lieu. Leur état est également revu tous les cinq ans dans le cadre de l'Évaluation de l'intégrité commémorative (EIC).

Les activités offertes aux visiteurs et les réalisations à ce chapitre sont évaluées par un sondage mené régulièrement auprès de ceux-ci, le Programme d'information sur les visiteurs. Les résultats du sondage contribuent également à l'évaluation de l'efficacité des communications, présentée dans l'EIC. De plus, une évaluation interne de l'expérience des visiteurs est menée tous les cinq ans durant l'atelier sur l'évaluation de

l'expérience des visiteurs, auquel participent des employés et des experts.

Les renseignements tirés de ces évaluations sont présentés dans le Rapport sur l'état du lieu, publié tous les cinq ans. Ce document dresse un portrait de l'état du lieu et des tendances observées sur le plan de l'intégrité commémorative, de la protection des ressources patrimoniales, des activités offertes aux visiteurs, de l'éducation du public, de la participation des intervenants et des partenaires, et du sentiment d'appartenance du public au lieu. Ce rapport fait également état de la mise en œuvre et de l'efficacité du plan directeur et relève les enjeux et défis à aborder dans le prochain plan directeur. Une version remaniée du Rapport sur l'état du lieu sera produite avant le prochain examen du plan directeur.



Démonstration à la forge Parcs Canada 2011

9.0 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

9.1. Introduction

Une évaluation environnementale stratégique (EES) du plan directeur du LHNC du Fort-Langley a été menée, en vertu de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes de 2010 (ACEE/Bureau du Conseil privé, 2010). Son objectif était de déterminer et d'évaluer les conséquences éventuelles des stratégies de gestion proposées sur les environnements culturel et écologique du lieu ainsi que sur l'expérience des visiteurs au fort Langley.

9.2. Démarche d'évaluation

Les méthodes d'EES ont évolué au fil des ans. L'approche récente adoptée par Parcs Canada comprend la détermination des facteurs essentiels qui représentent le mieux les principales valeurs environnementales et humaines du plan, du programme ou de l'énoncé de politique

évalué; la détermination des éléments du plan ou du programme le plus susceptible d'avoir des effets positifs ou négatifs sur ces facteurs; et l'évaluation de l'ampleur, de la portée et de l'importance de ces effets.

9.3. Résultats de l'évaluation

Une comparaison entre le plan directeur 2011 du LHNC du Fort-Langley et celui de 2005 (<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/bc/langley/plan/plan1.aspx>) démontre que l'orientation stratégique et les principales mesures des deux plans concordent. Un rapport d'analyse autonome exhaustif d'EES a été produit pour le plan de 2005, conformément aux approches en matière d'EES de l'époque. Les facteurs essentiels suivants ont été identifiés comme étant les plus pertinents dans le cadre de l'EES de l'ébauche du plan directeur 2011 du LHNC du Fort-Langley :

- Ressources culturelles : Entrepôt de la CBH d'origine, bâtiments d'époque reconstruits à l'intérieur de l'enceinte,

arbres du verger à l'extérieur de l'enceinte, paysages culturels désignés, ressources culturelles in situ et enfouies;

- Ressources relatives à l'expérience des visiteurs : Esprit du lieu, au plan culturel et historique, tel que décrit dans l'énoncé de la vision. Cette perception est notamment facilitée par l'expérience sensorielle des visiteurs lorsqu'ils arpentent les paysages, et qu'ils voient les installations, assistent aux activités et rencontrent les personnes sur place;
- Ressources écologiques : Assemblage de végétation riveraine sur le front fluvial de la parcelle nord.

L'essentiel des principales mesures décrites dans le plan directeur 2011 du LHNC du Fort-Langley n'a pas été évalué (p. ex. mettre à jour et améliorer les ressources en ligne à l'intention des enseignants), étant donné que leurs effets sur l'environnement n'étaient pas jugés suffisamment importants pour justifier une évaluation. C'est pourquoi les conséquences de ces mesures ont été évaluées de façon convenable mais non exhaustive dans le présent résumé.

Les principaux éléments de l'ébauche du plan susceptibles d'avoir des effets, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur les facteurs essentiels, sont les suivants :

- Élaboration d'un plan pour la végétation;
- Amélioration de la capacité à organiser conjointement des activités spéciales;
- Élaboration d'un plan d'aménagement du front riverain.

Voici une brève description de chacun des trois sujets.

• Plan pour la végétation

À plusieurs endroits dans le plan, il est question de la nécessité de mettre en œuvre un plan de gestion de la végétation du lieu, afin de conserver les panoramas

nécessaires au respect de l'intégrité commémorative. Un plan complet de gestion devrait être rédigé afin de couvrir toutes les questions relatives à cet enjeu au fort Langley. Cela comprend notamment la gestion des espèces exotiques envahissantes, des arbres centenaires du verger et de la végétation rivulaire de la parcelle nord du lieu et la préservation des panoramas afin de maintenir le lien entre le Fraser et les installations du fort sur les hauteurs. Les mesures de gestion de la végétation devraient être articulées autour de la priorisation et de la rationalisation des particularités culturelles et naturelles des paysages. L'apport d'un biologiste professionnel et d'un spécialiste de la gestion des ressources devrait être assuré pour garantir une approche équilibrée.

• Activités spéciales

Le plan présente les moyens à prendre pour renforcer les liens entre le LHNC du Fort-Langley et la collectivité locale en favorisant la participation de celle-ci et en organisant davantage d'activités conjointes. Certaines de ces activités pourraient être assujetties à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) si elles ont lieu sur le site. Les effets de ce genre d'activités sont généralement très faciles à prévoir et à atténuer. Des experts en évaluation environnementale devraient être consultés pour vérifier si la LCEE s'applique à ce genre d'activités. Parcs Canada offre des orientations permettant d'évaluer, de gérer et d'atténuer les effets des activités spéciales dans ses documents portant sur les examens préalables types, p. ex. le rapport d'examen préalable substitut intitulé *Événements spéciaux tenus dans les lieux historiques nationaux du Canada du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse*. Ce rapport et d'autres documents semblables sont disponibles à l'adresse <http://www.ceaa.gc.ca/010/type2index-fra.cfm/>.

- **Démarche de gestion sectorielle**

Le plan directeur présente les démarches de gestion sectorielle pour la portion de la parcelle sud à l'extérieur de l'enceinte, et la parcelle nord sur les rives du Fraser. Les projets pour chacun des secteurs en sont encore au tout début de la phase d'élaboration. Dans les deux cas, l'objectif est d'accroître l'usage de ces deux terrains pour rejoindre de nouveaux publics et renforcer les liens déjà établis. La démarche pour le secteur riverain a pour but de sensibiliser davantage le public au lien entre la portion riveraine du fort et les installations aménagées dans les hauteurs, déjà connues par la majorité du public. Les deux démarches de gestion visent à promouvoir l'importance de Parcs Canada dans les collectivités locales et régionales en améliorant l'expérience du visiteur, ainsi que sa connaissance et sa compréhension de l'histoire du lieu dans son ensemble. Pour ce faire, les technologies de médias de masse seront davantage utilisées, un plan de gestion de la végétation sera mis en œuvre, davantage de partenariats seront établis avec des acteurs locaux et d'autres intervenants, et finalement, des séances de discussion seront organisées pour concevoir un plan d'action visant la parcelle riveraine. L'objectif est d'élaborer une approche intégrée de la gestion des actifs de Parcs Canada situés à l'extérieur de l'enceinte, et de son rôle dans la collectivité.

9.4. Effets cumulatifs

Un certain nombre de facteurs ont une incidence sur les ressources du LHNC du Fort-Langley et compromettent la capacité de Parcs Canada à conserver l'intégrité commémorative du lieu et à offrir une expérience enrichissante aux visiteurs. Les stratégies présentées dans le plan ont pour objectif de pallier les effets de ces facteurs négatifs et de générer des effets positifs sur l'intégrité commémorative, l'expérience des visiteurs, l'éducation du public et le rayonnement du lieu. L'essentiel de l'approche décrite dans le plan traite des enjeux qui relèvent directement de Parcs

Canada, mais elle comprend également des mesures qui ont pour but de collaborer avec les partenaires pour gérer les facteurs externes nuisibles, qui échappent au contrôle direct de l'Agence. Ces initiatives comprennent des propositions visant à favoriser une plus grande collaboration avec les autorités voisines et à accroître la présence de Parcs Canada dans le canton de Langley.

9.5. Conclusion

La mise en œuvre des stratégies maîtresses et des mesures présentées dans l'ébauche du plan directeur devrait avoir des effets fortement positifs sur l'environnement, profitant ainsi aux facteurs essentiels liés à l'environnement culturel et écologique du lieu, ainsi qu'à l'expérience des visiteurs. Aucun des facteurs essentiels ne devrait être touché. Tous les objectifs du plan directeur, ainsi que les mesures et les résultats attendus qu'on y retrouve, sont conformes à la politique de Parcs Canada et à l'ensemble des lois s'y rattachant. Ils ont été clairement établis pour résoudre les principaux problèmes soulevés dans le rapport sur l'état du lieu, ou ceux définis lors du processus d'élaboration du plan directeur. Les stratégies appropriées ont été choisies afin d'éviter, ou à tout le moins réduire, toute nuisance pouvant être causée par des initiatives individuelles ou à la suite d'effets cumulatifs découlant des choix de gestion. Le cadre exposé dans les stratégies du plan, combiné à l'évaluation environnementale de chaque projet qui sera menée avant sa mise en œuvre, permettra d'éviter le risque que la mise en œuvre du plan directeur ait des effets cumulatifs négatifs importants. En ce qui concerne les initiatives pouvant être assujetties à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, les conséquences des projets proposés seront évaluées avant que Parcs Canada décide d'aller de l'avant avec les projets en question. Finalement, la mise en œuvre des stratégies et des mesures présentées dans le plan directeur devrait permettre d'atteindre

des visiteurs et d'éducation du public au
lieu historique national du Canada du
Fort-Langley.



Le LHNC du Fort-Langley la nuit | *Parcs Canada/B.Matheson 2011*



Bénévole au LHNC du Fort-Langley Parcs Canada/N. Hildebrand 2011

10.0 REMERCIEMENTS ET RÉFÉRENCES

10.1 Remerciements

Parcs Canada tient à remercier les personnes suivantes pour leur contribution à l'élaboration du présent plan directeur : les employés du LHNC du Fort-Langley, l'Unité de gestion de la côte de la Colombie-Britannique, les employés du Centre de services de l'Ouest et du Nord, les conseillers en stratégie et en élaboration des plans et finalement, tous ceux qui nous ont fait part de leurs commentaires lors des séances de consultations publiques.

Principaux auteurs

John Aldag, gestionnaire des lieux historiques, Unité de gestion de la côte Colombie-Britannique, Parcs Canada.

Lihua Huang, planificatrice, Centre de services de l'Ouest et du Nord, Parcs Canada.

10.2 Références

- Parcs Canada, 2011. *Agence Parcs Canada, Plan d'entreprise 2011-2012 à 2012-2015.*
- Parcs Canada, février 2011. *Rapport de l'état du lieu : Lieu historique national du Canada du Fort-Langley.*
- Parcs Canada, avril 2011. (Document interne). *Mise à jour de l'évaluation de l'intégrité commémorative – Lieu historique national du Canada du Fort-Langley.*

- Parcs Canada, décembre 2003. *Lieu historique national du Canada du Fort-Langley : Déclaration d'intégrité commémorative.*
- Parcs Canada, 2007-2008. (Document interne). *Sondage du programme d'information sur le visiteurs.*
- Parcs Canada, 2008. *Guide pour l'élaboration des plans directeurs.*
- Parcs Canada, 1994. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada : politique sur la gestion des ressources culturelles.*



Parcs Canada 2011